



Catalogue de questions sur le projet mis en consultation

Prestations de mobilité multimodale

- 1. Êtes-vous d'accord avec les objectifs généraux du projet ?**

- 2. Comment évaluez-vous la nouvelle disposition légale sur le développement de la mobilité multimodale (ch. 1.2.1) ?**
 - a. Êtes-vous d'accord avec l'objectif du nouvel article ?
 - b. Êtes-vous d'accord avec les principes de non-discrimination, de transparence et de prise en charge des coûts pour l'accès aux données et à la distribution ?
 - c. Comment évaluez-vous l'éventuel soutien de la Confédération à la construction d'infrastructures de données et de distribution afin de maintenir à un bas niveau les obstacles à l'entrée sur le marché numérique pour les fournisseurs de mobilité ?

- 3. Comment évaluez-vous la solution proposée pour un accès contrôlé à la distribution des transports publics ?**

Êtes-vous d'accord pour que les intermédiaires en mobilité externes aux transports publics puissent vendre des billets de TP de manière autonome dans des conditions-cadre claires et avoir accès à l'infrastructure de distribution des TP (ch. 1.2.2) ?

3.1 Conditions-cadre (cf. ch. 1.2.2)

- a. Considérez-vous que la « gouvernance » (Qui réglemente quoi dans quel processus ? Qui surveille ?) est appropriée à l'accès au marché de la distribution des TP ?
- b. Estimez-vous opportun de laisser la concrétisation des exigences légales en premier lieu au secteur des transports publics ?
- c. Pensez-vous que la CACF (future RailCom) est un organe de surveillance du marché approprié ?



Référence du dossier : BAV-011//465

3.2 Accès à la distribution des transports publics/ aux infrastructures de distribution (cf. ch. 1.2.3/1.2.4)

- a. Considérez-vous que les conditions d'accès (obligation de s'annoncer et d'établissement en Suisse) pour la vente de billets de TP sont appropriées ?
- b. Pensez-vous que les droits et les obligations en matière de vente de billets de TP sont équilibrés entre les entreprises de transport public et les intermédiaires en mobilité ?
- c. Est-il justifié qu'au niveau de la loi, aucune obligation ne soit imposée aux entreprises de transport public de rendre toutes les gammes de produits accessibles à des tiers pour la vente ?
- d. Est-il approprié que les intermédiaires en mobilité paient aux entreprises de transport public le prix régulier des billets de TP, mais qu'ils aient la liberté de tarification vis-à-vis de leurs clients ?

4. Comment évaluez-vous les perspectives d'ouverture de la distribution d'autres fournisseurs de mobilité (ch. 1.2.5) ?

- a. Êtes-vous d'accord avec l'objectif à plus long terme de parvenir à ce que tous les fournisseurs de mobilité ouvrent leurs systèmes de distribution ?
- b. Souhaiteriez-vous que d'autres fournisseurs de mobilité en dehors des TP soient également tenus par la loi d'ouvrir leurs systèmes de distribution ?

5. Comment évaluez-vous les adaptations pour le traitement des données par les entreprises de transport public - ancien art. 54 LTV (ch. 1.2.7) ?

- a. Approuvez-vous que les entreprises de transport public ne soient plus soumises au droit de la protection des données pour les services fédéraux mais pour les particuliers – à condition qu'elles n'agissent pas à



Référence du dossier : BAV-011//465

titre souverain et ne restreignent pas les droits ou les libertés des personnes ?

- b. Pensez-vous que les intérêts des voyageurs en matière de protection de leurs données personnelles sont suffisamment garantis par le projet ?
- c. Quelles idées concrètes avez-vous concernant les offres non discriminatoires que les entreprises de transport public doivent fournir pour les voyages avec ou sans garantie d'anonymat ?
- d. Avez-vous d'autres préoccupations concernant la protection des données ?

6. Comment évaluez-vous le projet en termes d'impact dans la mise en œuvre ?

7. Avez-vous d'autres commentaires sur le projet de consultation ?

- a. Avez-vous des remarques à faire sur d'autres contenus du projet ?
- b. Estimez-vous que des sujets ont été négligés ?